

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS .

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 30

N°119

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017

L'AN deux mille dix sept, le 29 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en Mairie à sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé :DONNET Lionel .

Représentés par :

Madame Sophie VALLY
Madame Leila TLILI
Monsieur Jean-François MONINO
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Danièle MARINO
Monsieur Salah CHIBAH
Madame Maria MERCADER Y PUIG
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Madame Djamila AISSAOUI
Monsieur Benoît LOGRE
Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Laurence GRARE
Madame Sylvie DUCATTEAU
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Pascal BEAUDET
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction Générale Adjointe Ressources/ MAIRE/

OBJET : Règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules communaux

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n°87-529 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article L.2123-18-1-1 du CGCT issu de l'article 34 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Considérant qu'une délibération cadre est nécessaire pour déterminer les modalités d'attribution et les conditions d'utilisation des véhicules de fonction et de service aux agents de la Commune ;

Considérant que l'attribution d'un véhicule aux agents communaux est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

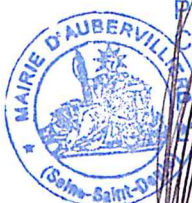
DELIBERE :

APPROUVE le règlement intérieur portant sur les conditions d'utilisation des véhicules communaux par les agents communaux, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Anthony DAGUET



Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2017
Publié le : 05 JUIL. 2017
Certifié exécutoire le : 05 JUIL. 2017

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

